

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DEPRETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-046 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – LOTISSEMENT.

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2024.

Considérant que le compte administratif soumis à votre approbation n'a pas fait l'objet d'écriture en 2024.

Considérant que les montants des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement s'élèvent à 0€.

	Mandats émis	Titres émis
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00
Dont 1068		0,00
Fonctionnement	0,00	0,00

Considérant qu'il fait apparaître un résultat global de clôture de – 46.993,70 € qui s'établit comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement y compris résultat antérieur : 13.948,85 € ;
- Déficit de la section d'investissement y compris résultats antérieurs mais hors restes à réaliser : 60.942,55 €.

Après présentation des éléments.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.
Le Maire ayant quitté la salle.

- **ADOpte** le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT



Le Maire,



Pierre-François BOUGUET